

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	075	14
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 16 septembre 2026	L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre à 20h33, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 16 septembre 2026	Etaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 VOTANTS : 28	M. BREHIER, MME RAFOUJAULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, M. PAYEN, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice. Absents représentés : M. WERLE par MME DELAVOIX, M. GONCALVES par MME CLERVILLE et MME PALA par MME RAFOUJAULT Absente excusée : MME CAILLON Secrétaire de séance : M. CHATTAHI

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame CLERC, Maire-adjointe, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Quatre points sont présentés pour la modification du tableau des effectifs :

1) Création d'un grade d'attaché (Cat A) en vue de créer un poste de Chef de projets.

La commune voit ses missions se diversifier (aménagement, travaux, commande publique, sécurité, pilotage de projets), ce qui alourdit la charge du responsable des services à la population, déjà en charge de l'organisation des services aux administrés et de l'encadrement de quatre agents.

En plus de ses fonctions de base, il assure des missions transversales techniques (dossiers d'aménagement, marchés publics, suivi administratif des travaux, sécurité, coordination de projets avec élus, services, maîtres d'œuvre, entreprises et partenaires), ce qui limite son temps pour le management de proximité et la continuité du service.

Cette situation fragilise aussi le suivi opérationnel des projets, alors que la collectivité doit respecter délais, procédures, coûts et informer régulièrement les élus. La création d'un poste de chef de projets vise à reprendre ces missions transversales (aménagement, marchés, suivi administratif des investissements, coordination des intervenants, calendriers, tableaux de bord, dossiers aux instances, sécurité des projets et équipements).

Cette réorganisation recentrera le responsable des services à la population sur l'accueil, le service public et l'encadrement de son équipe, tout en dotant la commune d'un interlocuteur dédié pour conduire et suivre les projets.

Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du programme municipal (études, financements, consultations, planification, information, évaluation) et apporte une meilleure répartition de la charge, un pilotage plus rigoureux et une organisation adaptée aux enjeux d'une commune de 7 000 habitants.

- 2) Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (Cat C) à la suite de la réussite d'un agent au concours d'ATSEM et son bon état de service.**
- 3) Création d'un grade d'Animateur (Cat B) et d'un grade d'Attaché (Cat A) à la suite de leur nomination par voie de Promotion Interne et à leurs qualités de service**

- 4) **Création de deux grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**, compte tenu des 2 agents des écoles inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2026.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;

VU la délibération n°2026-048 du 30 avril 2026, portant modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable de la commission Communication, Citoyenneté et Mémoire d'Egly, Valorisation du patrimoine, Sécurité et Ressources Humaines le 11 septembre 2026 ;

VU l'avis défavorable de la commission des Finances et des Affaires administratives, le 11 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune à créer un poste de Chef de projets chargé notamment du suivi des dossiers d'aménagement du territoire, de la préparation et du suivi des marchés publics, de la gestion administrative des opérations de travaux ainsi que de la coordination et du pilotage des projets portés par la municipalité ; au regard des éléments exposés ci-dessus et notamment :

- De permettre au responsable des services à la population de se recentrer sur ses missions premières, sur le bon fonctionnement du service et sur le management de proximité de son équipe,
- De permettre à la commune de renforcer sa capacité de préparation, de coordination et de suivi des opérations d'aménagement, de travaux, de commande publique et des projets municipaux,
- De prendre en considération la volonté de la nouvelle équipe municipale de mettre en œuvre les projets inscrits dans son programme présenté aux habitants lors de la campagne électorale,

CONSIDÉRANT la réussite au concours d'un agent ouvrant droit à une nomination dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) (Cat C),

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 1 grade d'attaché territorial (Cat A) en raison de la promotion interne d'un agent du service administratif,

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer 1 grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe (Cat B), occupé actuellement par ce même agent,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 1 grade d'animateur territorial (Cat B) en raison de la promotion interne d'un agent du service enfance-jeunesse,

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer 1 grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (Cat C), occupé actuellement par ce même agent,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 2 grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (Cat C) en raison de l'avancement de grade de 2 agents des écoles,

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer 2 grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Cat C), occupés actuellement par ces 2 mêmes agents,

Afin de permettre la nomination des agents concernés et d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, à la majorité,

Contre	Abstention	Pour	Votants
3	1	24	28

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Pourvu Titulaire TNC	Pourvu contractuel TC	Pourvu contractuel TNC
Cat A	Directeur Général des Services	1	1	0	0	0
	TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL	1	1	0	0	0
Cat A	Attaché Principal	3	2	0	0	0
	Attaché	+ 2	0	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1 - 1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	5	5	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	3	3	0	0	0
	Adjoint Administratif	2	2	0	0	0
	TOTAL Filière Administrative	16 + 1	15	0	0	0
Cat B	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	1	0
Cat C	Agent de Maîtrise Principal	2	1	0	0	0
	Agent de Maîtrise	0	0	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	13 + 2	13	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	9 - 2	9	0	0	0
	Adjoint Technique	16	5	0	5	1 (30/35ème)
	TOTAL Filière Technique	41	28	0	6	1
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	+1	0	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	3 + 1	3	0	0	0
Cat B	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Animateur	1 + 1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 ^{ère} classe	2 - 1	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 ^{ème} classe	3	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation TC	12	11	0	0	0
	Adjoint d'Animation TNC (10/35)	4	0	0	0	3
	Adjoint d'Animation TNC (20/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,50/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,75/35)	1	0	0	0	1
	Total Filière Animation	26	17	0	0	6
	TOTAL GENERAL	86 +2	63	0	6	7

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260922-ACTE202607514-DE

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 29/09/26
et de la publication le : 30/09/26
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD

Pour extrait conforme

Le Maire d'Egry



Benoît FRIMON-RICHARD